



Direction de la Culture, du Patrimoine, de la Jeunesse et des Sports

Service Culture, Patrimoine, Sports et Jeunesse

☎ 04.70.34.14.54

SUBVENTIONS A DESTINATION DES SOCIETES MUSICALES DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER

Cet imprimé est à retourner à :

avant le 30 avril

Conseil départemental de l'Allier

Service Culture, Patrimoine, Sports et Jeunesse

1 avenue Victor Hugo, BP 1669, 03016 Moulins cedex

Ou par courriel : djecs-culture@allier.fr

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai sera rejeté.

BÉNÉFICIAIRE

Nom de l'association :

Société musicale :

Contact (nom et fonction) :

Adresse de correspondance :

.....

Commune :

Téléphone :

Courriel obligatoire * :

N° d'immatriculation en Préfecture

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

*** Toute correspondance du service Culture, Patrimoine, Sports et Jeunesse, hormis la lettre de notification de subvention, se fera par voie dématérialisée.**

Pour connaître les modalités d'attribution de l'«Aide aux sociétés musicales et aux chorales », consultez la fiche du guide des aides correspondante.

COORDONNEES DES RESPONSABLES

	Nom, Prénom	Adresse	Téléphone et email
Président			
Directeur			
Secrétaire			
Trésorier			

EFFECTIFS

Pupitres	Effectif par pupitre	Effectif total

- Fréquence des répétitions
- Nombre de concerts donnés par an :
- Nombre de services effectués par an :

PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC L'IMPRIMÉ DE DEMANDE DE SUBVENTION

- 1 – RIB avec IBAN
- 2 – copie du récépissé de déclaration/modification de l'association en préfecture

À, le

Président(e) de l'Association
Signature

*Pour connaître les modalités d'attribution de l'«Aide aux sociétés musicales et aux chorales »,
consultez la fiche du guide des aides correspondante.*